

Image not found or type unknown



Part des enfants dans vente de maison suite à décès conjoint

Par **mounette55**, le **06/08/2013** à **12:57**

Bonjour,

Ma femme est décédée en 2008. J'ai 2 filles issues de ce mariage. J'ai décidé de vendre ma maison. Quelle est la part qui revient à mes 2 enfants ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **06/08/2013** à **13:24**

bjr,

ce sera selon la répartition de la propriété du bien suite au décès de votre épouse.

pour vendre il faut l'accord de tous les propriétaires donc l'accord de vos enfants.

vous n'êtes pas le seul propriétaire de ce bien, vous êtes en indivision avec vos enfants.

cdt